

AVIS AU FIDUCIAIRE

Loi sur l'enregistrement foncier, L.N.-B. de 1981, chap. L-1.1, art. 50

Numéro d'identification
de parcelle : NID

Fiduciaire : nom
adresse

Partie demandant le retrait de
l'ordonnance de séquestre ou
de la cession¹ : nom
adresse

Détails d'enregistrement de
l'ordonnance de séquestre ou
de la cession : _____

SACHEZ que la partie spécifiée m'a demandé, pour les motifs indiqués dans l'affidavit ci-joint, de vous aviser que l'ordonnance de séquestre ou la cession enregistrée à l'encontre de la parcelle spécifiée expire 30 jours après la remise du présent avis à moins que, dans l'intervalle, le fiduciaire ne dépose auprès de moi une ordonnance de la cour confirmant que le failli nommé dans l'ordonnance de séquestre ou la cession est le propriétaire du bien-fonds.

Date: _____

Le registrateur des titres de biens-fonds de la Circonscription du Nouveau-Brunswick

¹ Des cas multiples peuvent être indiqués.